



Texte n°99-140 - F/3 - (R-B1)	<a href="#">C.I. - Secteur viti-vinicole : Règlementation de la production</a>
Texte n°99-141 - F/3 - (R-B2)	<a href="#">C.I. - Secteur viti-vinicole : Règlementation du produit</a>
Texte n°99-142 - F/3 - (R-B3)	<a href="#">C.I. - Secteur viti-vinicole : Organisation du marché</a>
Texte n°99-143 - F/3 - (R-B4)	<a href="#">C.I. - Secteur viti-vinicole : Régime fiscal</a>

<p><b><u>Bulletin officiel des douanes</u></b></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Secteur viti-vinicole</b></p> <p>Règlementation de la production</p>	<p>BOD n° 6371 du 17 août 1999 texte n° 99-140 nature du texte : <b>DA</b> du 3 août 1999 classement : <b>R-B1</b> DB : bureau : <b>F/3</b> nombre de pages : 8 diffusion : NOR : BUD D 99.00.140 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Référence :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>	

Le service trouvera, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du premier trimestre 1999.

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B1.1.3	Plantations nouvelles de vignes destinées à la production de vin de pays. <i>Arrêté du 4 décembre 1998 (JORF du 7 janvier 1999, p.349).</i>
R-B1.1.3	Critères d'autorisation de plantations et de replantations des vignes destinées à la production de vins à appellation d'origine pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 22 décembre 1998 (JORF du 7 janvier 1999, p.350).</i>
R-B1.1.3	Contingentements de plantations de vignes destinées à la production de vin à appellation d'origine pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 4 janvier 1999 (JORF du 31 janvier 1999, p.1648).</i>
R-B1.1.3	Critères d'attribution d'autorisations de plantations nouvelles de vignes destinées à la production de vin à appellation d'origine pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 8 février 1999 (JORF du 18 février 1999, p.2565).</i>
R-B1.1.3	Critères d'attribution d'autorisations de plantations nouvelles de vignes destinées à la production de vin à appellation d'origine pour la campagne 1998-1999. <i>Arrêté du 8 février 1999 (JORF du 18 février 1999, p.2566).</i>

R-B1.1.3	Ouverture d'un contingent de plantations nouvelles de vignes. <i>Arrêté du 5 mars 1999 (JORF du 23 mars 1999, p 4359).</i>
----------	---

**ANNEXE**

Attention le document n'est consultable que via l'outil



<p><b><i>Bulletin officiel des douanes</i></b></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Secteur viti-vinicole</b></p> <p>Règlementation du produit</p>	<p>BOD n° 6371 du 17 août 1999 texte n° 99-141 nature du texte : DA du 3 août 1999 classement : R-B2 DB : bureau : F/3 nombre de pages : 20 diffusion : NOR : BUD D 99.00.141 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Référence :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>	

Le service trouvera, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés du 22 décembre 1999 au 31 mars 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B2.3	Désignation et présentation des vins et moûts de raisins. <i>Règlement (CE) n° 2770/98 de la Commission du 21 décembre 1998, (JOCE n° L 346 du 22 décembre 1998).</i>
Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B2.1	Appellation d'origine contrôlée " Armagnac ". <i>Arrêté du 31 décembre 1998 (JORF du 7 janvier 1999, p.343).</i>
R-B2.2	Organismes professionnels chargés de la dégustation des vins de pays. <i>Arrêté du 25 janvier 1999 (JORF du 3 février 1999, p.1726).</i>
R-B2.3	Vins délimités de qualité supérieure. <i>Décret n° 99-93 du 12 février 1999 (JORF du 14 février 1999, p.2368).</i>
R-B2.3	Délivrance du label des vins à appellation d'origine " Vins délimités de qualité supérieure ". <i>Arrêté du 12 février 1999 (JORF du 14 février 1999, p.2369).</i>
R-B2.3	Commercialisation des vins à appellation d'origine. <i>Arrêté du 12 février 1999 (JORF du 16 février 1999, p.2429).</i>
R-B2.3	Appellations d'origine contrôlées " Muscadet ", " Muscadet-Sèvre et Maine ", " Muscadet-Coteaux de la Loire " et " Muscadet-Côtes de Grandlieu ". <i>Décret du 12 février 1999 (JORF du 16 février 1999, p.2430).</i>
R-B2.3	Appellation d'origine contrôlée " Côtes du Rhône Villages ". <i>Décret du 12 février 1999 (JORF du 16 février 1999, p.2430).</i>

R-B2.3	Appellation d'origine contrôlée " Minervois-La Livinière". <i>Décret du 12 février 1999 (JORF du 16 février 1999, p.2433).</i>
R-B2.3	Appellation d'origine contrôlée " Cabardès". <i>Décret du 12 février 1999 (JORF du 16 février 1999, p.2434).</i>
R-B2.3	Appellation d'origine Vin délimité de qualité supérieure " Gros Plant". <i>Arrêté du 12 février 1999 (JORF du 16 février 1999, p.2435).</i>
R-B2.3	Appellation d'origine contrôlée " Irancy". <i>Décret du 26 février 1999 (JORF du 28 février 1999, p.3070).</i>
R-B2.3	Appellation d'origine contrôlée " Viré-Clessé". <i>Décret du 26 février 1999 (JORF du 28 février 1999, p.3071).</i>
R-B2.3	Appellations d'origine contrôlées " Champagne", " Coteaux champenois " et Rosé des Riceys ". <i>Décret du 26 février 1999 (JORF du 28 février 1999, p.3072).</i>

**ANNEXE**

Attention le document n'est consultable que via l'outil



<p><b><u>Bulletin officiel des douanes</u></b></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Secteur viti-vinicole</b></p> <p><b>Organisation du marché</b></p>	<p>BOD n° 6371 du 17 août 1999 texte n° 99-142 nature du texte : DA du 3 août 1999 classement : R-B3 DB : bureau : F/3 nombre de pages : 8 diffusion : NOR : BUD D 99.00.142 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Référence :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>	

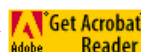
Le service trouvera, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du premier trimestre 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B3.2.2.1	Ouverture de la distillation préventive visée à l'article 38 du règlement (CEE) n° <a href="#">822/87</a> pour la campagne 1998/1999. <i>Règlement (CE) n° <a href="#">69/1999</a> de la Commission du 12 janvier 1999, (JOCE n° L 7 du 13 janvier 1999).</i>
R-B3.2.2.1	Ouverture de la distillation préventive visée à l'article 38 du règlement (CEE) n° <a href="#">822/87</a> pour la campagne 1998/1999. <i>Règlement (CE) n° <a href="#">520/1999</a> de la Commission du 9 mars 1999, (JOCE n° L 61 du 10 mars 1999).</i>
R-B3.2.2.1	Ouverture de la distillation préventive visée à l'article 38 du règlement (CEE) n° <a href="#">822/87</a> pour la campagne 1998/1999. <i>Règlement (CE) n° <a href="#">573/1999</a> de la Commission du 16 mars 1999, (JOCE n° L 70 du 17 mars 1999).</i>
R-B3.3	Délivrance de certificats d'exportation dans le secteur viti-vinicole. <i>Règlement (CE) n° <a href="#">133/1999</a> de la Commission du 21 janvier 1999, (JOCE n° L 17 du 22 janvier 1999).</i>
Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES

R-B3.2.2.2.	Octroi d'un complément à la prime d'abandon définitif de superficie viticoles pour la campagne 1998-1999 <i>Arrêté du 10 mars 1999 (JORF du 30 mars 1999, p.4709).</i>
-------------	---

**ANNEXE**

Attention le document n'est consultable que via l'outil



<p><b><u>Bulletin officiel des douanes</u></b></p> <p><b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b></p> <p><b>Secteur viti-vinicole</b></p> <p><b>Régime fiscal</b></p>	<p>BOD n° 6371 du 17 août 1999 texte n° 99-143 nature du texte : DA du 3 août 1999 classement : R-B4 DB : bureau : F/3 nombre de pages : 10 diffusion : NOR : BUD D 99.00.143 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Référence :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>	

Le service trouvera, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés du 26 décembre 1998 au 31 mars 1999.

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant conclu dans le cadre du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. <i>Arrêté du 4 décembre 1998 (JORF du 26 décembre 1998, page 19590).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal, conclu pour la campagne 1998-1999 dans le cadre du comité interprofessionnel des vins d'appellations d'origine contrôlées "Côtes du Rhône" et "Vallée du Rhône". <i>Arrêté du 4 décembre 1998 (JORF du 26 décembre 1998, page 19590).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal, conclu dans le cadre du comité interprofessionnel des vins d'appellation d'origine de Nantes. <i>Arrêté du 7 décembre 1998 (JORF du 26 décembre 1998, page 19591).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un accord interprofessionnel triennal et d'un avenant à cet accord conclus dans le cadre du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur et relatifs à l'appellation d'origine contrôlée "Saumur mousseux". <i>Arrêté du 4 janvier 1999 (JORF du 21 janvier 1999, page 1108).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant conclu dans le cadre de l'Association nationale interprofessionnelle des vins de table et des vins de pays. <i>Arrêté du 5 janvier 1999 (JORF du 21 janvier 1999, page 1109).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant conclu dans le cadre du comité interprofessionnel du vin d'Alsace. <i>Arrêté du 5 janvier 1999 (JORF du 21 janvier 1999, page 1109).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du comité interprofessionnel des vins du Sud-Ouest. <i>Arrêté du 11 janvier 1999 (JORF du 4 février 1999, page 1809).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. <i>Arrêté du 4 février 1999 (JORF du 18 février 1999, page 2565).</i>

R-B4.3.3.	Extension deux avenants à l'accord interprofessionnel triennal et d'un avenant interprofessionnel conclus dans le cadre du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux. <i>Arrêté du 26 février 1999 (JORF du 10 mars 1999, page 3590).</i>
R-B4.3.3.	Extension pour la campagne 1998-1999 d'un accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du comité interprofessionnel des vins des Côtes de Provence. <i>Arrêté du 26 février 1999 (JORF du 10 mars 1999, page 3590).</i>
R-B4.3.3.	Extension de huit avenants à l'accord interprofessionnel triennal conclus dans le cadre du comité interprofessionnel des vins d'appellation d'origine de Nantes. <i>Arrêté du 26 février 1999 (JORF du 10 mars 1999, page 3591).</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du comité interprofessionnel des vins d'appellations d'origine contrôlées " Côtes du Rhône " et " Vallée du Rhône ". <i>Arrêté du 10 mars 1999 (JORF du 26 mars 1999, page 4530).</i>
R-B4.3.5.	Montant des taxes parafiscales perçues au profit du comité interprofessionnel du vin de Champagne. <i>Arrêté du 10 décembre 1998 (JORF du 26 décembre 1998, page 19591).</i>

**ANNEXE**

**Attention le document n'est consultable que via l'outil**

